

Rapport d'implémentation

CPC faisant le rapport : Japon

Date : 9 février

Section 1 A. *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de sa dernière session.*

Résolution 09/01 *Sur les suites à donner à l'évaluation des performances* En cours

Résolution 09/2 *Concernant la mise en place d'une limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes* Le Japon a transmis à la CTOI les listes de navires, par type d'engin, conformément au paragraphe 1 de cette résolution. Le Japon a mis en place début 2009 un Programme de réduction des navires et 64 palangriers pêchant en eaux lointaines avaient cessé leurs opérations de pêche à la fin mars 2009 et furent envoyés à la casse.

Résolution 09/03 *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI* Le Japon interdit l'importation des produits du poisson provenant de navires INN. Le Japon transmet à la CTOI la liste des navires soupçonnés de s'être livrés à des activités de pêche INN dans la zone de compétence de la CTOI. En 2009, aucune information de ce type n'a été recueillie par le Japon.

Résolution 09/04 *Programme régional d'observateurs* Le Japon prépare la mise en place de son Programme d'observateurs, qui démarrera le 1^{er} juillet 2010.

Résolution 09/05 *Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI* Le Japon a interdit à ses navires de pêche d'utiliser de grands filets dérivants dans l'ensemble des mers du globe, y compris la zone de compétence de la CTOI.

Résolution 09/06 *Concernant les tortues marines* Le Japon collecte les informations sur les interactions entre ses navires et les tortues marines.

Section 1 B. *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes et qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent.*

N/A

Section 2. Afin d'aider le Secrétariat à préparer des rapports plus détaillés pour le Comité d'application, les CPC sont invitées à compléter le formulaire ci-dessous et à l'envoyer avec la Section 1 de ce document.

S'applique à :	Objet (Numéro résolution)	Informations à fournir par chaque CPC
Contrôles par l'État de pavillon	Navires autorisés (07/02)	Nombre de navires dans le Registre des navires autorisés : 387
	Navires en activité (07/04)	Nombre de navires en activité durant l'année précédente : 227
		Liste des navires en activité fournie au Secrétariat : Non
		Nombre d'inspections de navires battant son pavillon : en mer au port 113
		Nombre de navires ayant reçu des fiches de pêches : 227 • Types de fiches de pêche : Papier <input checked="" type="checkbox"/> Électronique <input type="checkbox"/>
		Nombre de navires marqués: 227
		Nombre de navires dont les engins de pêche sont marqués: 227
	Système de surveillance des navires (06/03)	Nombre de navires autorisés équipés d'un émetteur-récepteur/transpondeur SNN : 227
	Transbordement (08/02)	Nombre de navires transporteurs autorisés : 35
		Nombre d'autorisations délivrées pour des transbordements : en mer 17 au port 138
		Rapport sur les quantités des poissons, par espèces, transbordées en mer soumis au Secrétariat : Oui
Liste des navires ayant transbordé soumise au Secrétariat : Oui		
Évaluation des rapports des observateurs fournie au Secrétariat : Oui		

S'applique à :	Objet (Numéro résolution)	Informations à fournir par chaque CPC
	Actions contre des navires sous pavillon (06/01; 09/03)	Nombre de cas contre lesquels des actions ont été entreprises pour atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI :0 <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas signalés au Secrétariat: 0
	Données scientifiques (08/01)	Des informations sur les navires en activité on été fournies au Secrétariat concernant : les captures nominales Oui les prises et effort Oui les tailles Non
	Document statistique pour le thon obèse - l'État pavillon (01/06 ; 03/03)	Nombre de documents d'exportation de thon obèse validés : 433
		Nombre d'institutions autorisées à valider des documents statistiques sur le thon obèse : 1
		Nombre de personnes autorisées à valider des documents statistiques sur le thon obèse : 3
		Nombre de documents d'exportation de thon obèse validés reçus des États importateurs : 0
	Document statistique pour le thon obèse - l'État de marché (01/06; 03/03)	Quantités de thon obèse importées 27973kg
		Nombre de documents statistiques sur le thon obèse valides reçus : 3929
		Nombre de documents statistiques sur le thon obèse non valides reçus : 0
		Nombre de copies de documents statistiques sur le thon obèse échangé avec l'État de pavillon du navire exportateur : 0
	Captures accidentelles et interactions avec des autres espèces (05/05 ; 08/03)	Des informations ont été fournies au Secrétariat et au Comité scientifique sur: <ul style="list-style-type: none"> • captures accidentelles des requins Non • les interactions avec les oiseaux marins Non
		Des informations ont été fournies au Secrétariat et au Comité scientifique sur les mesures de réductions des captures accidentelles en place pour:

S'applique à :	Objet (Numéro résolution)	Informations à fournir par chaque CPC
		<p>Les oiseaux marins Non Les requins Non</p> <p>Des informations ont été fournies au Secrétariat et au Comité scientifique sur les recherches entreprises pour réduire les impacts des activités de pêche sur:</p> <p>Les oiseaux marins Non Les requins Non</p>
Contrôle de l'État de port	Programme d'inspection au port (05/03)	<p>Nombre de navires étrangers faisant escale dans ses ports : 0</p> <p>Nombre de navires étrangers inspectés : 0</p> <p>Nombre de cas où de navires étrangers convaincus d'avoir porté atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas signalés à l'État pavillons: 0 • Nombre de cas signalés au Secrétariat: 0
Contrôle de l'État riverain	Navires étrangers auxquels des licences ont été délivrées. (07/04)	<p>Nombre de navires étrangers auxquels une licence a été attribuée : 0</p> <p>Nombre de navires étrangers auxquels une licence a été refusée : 0</p> <p>Les informations sur les navires étrangers autorisés ont été fournies au Secrétariat : N/A</p>
Responsabilités de toutes les CPC	Contrôle des nationaux (07/01)	<p>Nombre de cas identifiés de personnes morales ou physiques s'étant livré à des activités qui portent atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas où des actions ont été prises 0 • Nombre de cas signalés au Secrétariat 0

Remarque:

Concernant les prises accessoires et les interactions avec d'autres espèces (05/05; 08/03), sujet présenté dans la partie 2 du Rapport d'implémentation, le Japon a/va mettre en place les actions suivantes :

Prises accessoires de requins:

Selon la Résolution 08/04 *Concernant l'enregistrement des captures par les palangriers dans la zone de compétence de la CTOI*, le Japon aura fourni les données au Secrétariat de la CTOI et au Comité Scientifique après 2009.

Interactions with Seabirds Intéractions avec les oiseaux de mer

Le Japon demande à ces palangriers de collecter les informations sur les interactions avec les oiseaux de mer, mais leur fiabilité reste trop faible pour les fournir au Secrétariat de la CTOI ou au Comité Scientifique car il est difficile de distinguer quelle espèce a été attrapé accidentellement.

Mises en place des mesures de mitigation pour les oiseaux de mer

Selon la Résolution 08.03 *Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières*, le Japon tente de diminuer les niveaux de prises accidentelles d'oiseaux de mer par l'utilisation de mesures efficaces de mitigation.